



Dénonciation de l'accord collectif

Une médiation qui a porté ses fruits

En juillet 2025, la direction de France Télévisions a décidé de dénoncer l'accord collectif d'entreprise, une décision brutale juste avant les vacances d'été faisant ainsi démarrer une période de survie de notre accord jusqu'au 1er novembre 2027. Les quatre syndicats signataires de l'accord du 28 mai 2013 et les CSE/CE/CCEOS ont saisi le juge, compte tenu d'un certain nombre d'irrégularités dans la procédure de dénonciation.

Fin 2025, le juge décidait avant l'audience de renvoyer les parties en médiation judiciaire afin d'essayer de trouver une issue négociée à ce conflit. Les discussions ont eu lieu en janvier 2026 et jusqu'au vendredi 13 février entre syndicats représentatifs au niveau de l'entreprise et direction.

Cet accord de médiation permet de sanctuariser certaines dispositions de l'accord collectif et prolonge le délai de survie de l'accord à mai 2028 au lieu de novembre 2027.

Cet accord est évidemment un compromis mais c'est un acquis pour les salariés car on ne sait jamais avec certitude comment un juge va trancher dans ce genre d'affaire.

Pour résumer la situation :

Procédure en justice = espoir de gagner du temps en cas de victoire

Accord de médiation = certitude de gagner du temps et des garanties sur le maintien de certaines dispositions de notre accord collectif.

Les organisations syndicales représentatives de France Télévisions ont donc décidé unanimement de signer l'accord de médiation. Cette signature permet de garantir l'application de l'accord collectif dans sa version actuelle et intégrale jusqu'en mai 2028.

Concrètement rien ne changera pour les salariés d'ici là.

Une première réunion d'échange avec la direction a eu lieu ce lundi 16 février sur la méthode et l'agenda de négociation. Nous reviendrons très rapidement vers les salariés pour leur donner tous les détails de l'accord de médiation et des annexes qui l'accompagnent.

L'aboutissement de ce bras de fer juridique qui se termine par une médiation est la conséquence d'une union syndicale sans faille avec le soutien des CSE. « L'union fait la force » n'est pas qu'un slogan et nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre cette négociation dans l'unité.

Paris, le 16 février 2026